

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 15 février 2017, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 21 février 2017 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↪ Demandes de subvention au titre du Fonds du Concours et du Fonds Départemental d'Investissement,
- ↪ Etude de devis,
- ↪ Prix du repas communal,
- ↪ Divers

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme DE AVEIRO Marie-France, M. GOUSSU Jacky, M. AUFRAY Philippe, M. D'HUIT Mickaël, M. MARIE Michel, Mme VASSARD Chantal,

Absente excusée : Mme Isabelle ROBERT, M. OBERDIEDER Stéphane (pouvoir à Mme DE AVEIRO), M. Hervé BORDIER (pouvoir à M. MARIE)

Secrétaire de séance : M. Jacky GOUSSU

Date de convocation : 15 février 2017

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Demande de subvention au titre du FDI 2017 :

- mise en sécurité des abribus et aménagement des trottoirs rue de la République,
- rénovation de l'entrée de la classe

Après étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal approuve les projets suivants :

- réalisation des travaux de mise en sécurité des abribus et aménagement des trottoirs rue de la République, pour un montant de 8 632,37 € HT soit 10 358,84 € TTC,
- rénovation de l'entrée de la classe, pour un montant total 8 490,80 € HT soit 10 188,96 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour ces réalisations aux taux respectifs de 30 % et 40 %.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

➤ Mise en sécurité des abribus et aménagement des trottoirs rue de la République :

- FDI : 30 % soit.....	2 589,71 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	3 021,33 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>4 747,80 €</u>
TOTAL.....	10 358,84 €

➤ Rénovation de l'entrée de la classe :

- FDI : 40 % soit.....	3 396,32 €
- Fonds de Concours : 50 % du montant restant, soit.....	2 547,23 €
- Autofinancement dont TVA.....	<u>4 245,41 €</u>
TOTAL.....	10 188,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter une subvention au titre du FDI pour les travaux listés ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.
-

2. Demande de subvention au titre du fonds de concours 2017

Monsieur le Maire présente les projets de la commune pouvant bénéficier du fonds de concours 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant prévisionnel des projets suivants :
 - Réalisation des travaux de mise en sécurité des abribus et aménagement des trottoirs rue de la République, pour un montant de 8 632,37 € HT soit 10 358,84 € TTC,
 - Rénovation de l'entrée de la classe, pour un montant total 8 490,80 € HT soit 10 188,96 € TTC.
- **sollicite** les subventions auprès de Chartres Métropole sur l'enveloppe du Fonds de Concours de 2017 pour ces opérations,
- **approuve** le plan de financement,
- **charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant.

3. Etude de devis – Plantations dans le village

Suite aux arrachages de l'an dernier et afin d'embellir le village, Monsieur le Maire présente le devis le mieux-disant et répondant le mieux aux besoins de la commune afin de réaliser des plantations dans divers endroits de la commune.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de PASSION PAYSAGE pour les plantations diverses pour un montant de 2 727,10€ HT soit 3 272,52 € TTC,
- **Décide** que cette dépense sera inscrite à la section investissements du budget 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
-

4. Etude de devis – Travaux sanitaires salle Jean Martin

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de travaux relatifs à la mise en conformité, selon le diagnostic APAVE, des sanitaires de la salle Jean Martin.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise GLIN pour un montant de 1 421,53 € HT soit 1 705,84 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
-

5. Etude de devis – Divers travaux de voirie

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de petits travaux de terrassement divers destinés à améliorer la voirie du village.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise EPH TP-VRD pour un montant de 2 705,05 € HT soit 3 246,06 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
-

6. Prix du repas communal

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal organise comme chaque année un banquet pour les personnes âgées de la commune. Ce banquet est offert gratuitement aux personnes de plus de 65 ans. Toutefois, il convient de fixer le prix du repas pour toute personne désirant participer à ce banquet.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix du repas à 34 euros par personne.

7. Divers

Monsieur le Maire rappelle que les travaux des deux carrefours et de la Rue Saint-Laurent vont commencer le 6 mars 2017 et devrait durer environ deux mois. Il y aura un sens unique dans tout le village. Les réunions de suivi des travaux auront lieu tous les mercredis matin à 9 h. La prochaine commission des travaux est prévue le 21 mars à 18 h. La cabine téléphonique sera démontée début mars.

Monsieur le Maire lit un courrier reçu de Chartres Metropole informant la commune que le montant de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2017 s'élève à – 9 843,53 euros.

La commune a également reçu un courrier de Chartres Metropole relatif au soutien aux habitants pour améliorer la qualité de leur logement. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion d'information à Corancez.

De nouveaux filets pour les buts de foot, un filet pour le volley et un vélo pour les déplacements de l'agent technique vont être commandés.

Pour cette année, la suppression d'une classe de l'école de Corancez-Ver a été annulée mais l'avenir de cette classe reste incertain. Une réunion des conseils municipaux des deux communes sera organisée prochainement afin d'étudier les possibilités pour « sauver » cette classe.

Monsieur Marie propose d'installer un STOP supplémentaire, près du Clos, afin de limiter la vitesse dans le village.

La séance est levée à 21 h 30.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 28 février 2017
Le Maire
Bernard SERVIN